AIDE AU MERITE

Elle est destinée aux étudiants de l'enseignement supérieur les plus méritants (il faut avoir eu une mention «très bien» au bac) bénéficiant de la bourse du CROUS sur critères sociaux. Le montant de l'aide est de 900 euros par an, versée sur 9 mois, elle est attribuée pour trois ans.

Il faut avoir déposé un dossier social étudiant, si vous y avez droit, aucune démarche n'est à faire pour obtenir l'aide au mérite, c'est le rectorat qui transmet la liste des bacheliers ayant une mention très bien au CROUS et c'est celui-ci qui vous informera si vous pouvez en bénéficier.

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1010

Centre national des Œuvres universitaires et scolaires:
60 boulevard du lycée
92170 - Vanves
https://www.etudiant.gouv.fr/fr